

# Comité de liaison

## *Hydro-Québec – Union des municipalités du Québec*



Rapport d'activité

2004-2005



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC



# 2004-2005 *Table des matières*

<b>Mot des directions</b> .....	3
<b>Le comité de liaison en 2004-2005</b> .....	4
<b>Résumé des travaux de 2004-2005</b> .....	5
<b>Bilan des travaux de 2004-2005</b> .....	6
Évaluation des propriétés d'Hydro-Québec .....	6
Déploiement du réseau souterrain de distribution .....	8
Relations entre Hydro-Québec et les municipalités en situation d'urgence .....	10
Gestion de l'énergie: efficacité énergétique .....	11
Autres sujets discutés au comité de liaison .....	13
Principaux documents déposés au comité de liaison .....	14
<b>Perspectives 2005-2006</b> .....	15

## *Le comité de liaison*

*Institué en 1999, le Comité de liaison Hydro-Québec–Union des municipalités du Québec est une table d'échanges qui a le mandat de favoriser le dialogue entre Hydro-Québec et le monde municipal. Grâce notamment à la diffusion d'information entre les deux organisations, à la mise en commun des points de vue et à l'examen approfondi des problématiques les concernant, les travaux du comité de liaison permettent des collaborations fructueuses et des prises de position conjointes sur tout sujet pouvant intéresser les deux parties.*

*Le comité de liaison relève directement des directions de l'UMQ et d'Hydro-Québec. Il doit soumettre à l'approbation des deux organismes ses recommandations, avis, projets d'entente ou tout autre document issu de ses travaux. Le comité doit également rendre compte chaque année de ses activités par la publication d'un rapport diffusé aux assises de l'UMQ.*

# 2004-2005 Mot des directions

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Hydro-Québec publient cette année le sixième rapport d'activités de leur comité de liaison.

L'exercice 2004-2005 a été marqué par l'avancement de trois grands dossiers.

Le 13 décembre 2004, à Lorraine, l'UMQ et Hydro-Québec ont présidé le lancement du document **Réseaux câblés: Guide en matière de distribution souterraine**.

Issu de la collaboration des grands partenaires de la distribution câblée (Bell Canada, Cogeco, Telus et Vidéotron) et de la Fédération Québécoise des Municipalités, ce guide pratique est conçu comme un véritable outil de planification et d'aide à la gestion.

Nous sommes convaincus qu'il aidera les municipalités dans la réalisation de leurs projets de prolongement de réseau en souterrain ou d'enfouissement de réseau câblé existant. Le guide et le cédérom qui l'accompagne ont été distribués à l'ensemble des municipalités du Québec.

**Le Comité consultatif sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques – Volet municipal** a déposé son rapport à la Régie de l'énergie au cours de l'automne.

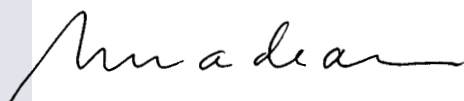
Conformément à ses recommandations, un **comité technique conjoint sur le PGEE**

– **Volet municipal** a été créé, sous la supervision des comités de liaison Hydro-Québec-UMQ et Hydro-Québec-FQM. Il aura pour principal mandat d'appuyer les démarches d'Hydro-Québec relatives au déploiement du Plan global en efficacité énergétique dans le secteur municipal.

Nous continuons à bonifier le **lien Internet municipal (LIM)**, qui permet aux municipalités de communiquer avec Hydro-Québec en situation d'urgence. Non seulement l'accès et l'utilisation du LIM seront progressivement améliorés, mais ce lien Internet fournira davantage de précisions sur la nature des interruptions ou des pannes.

Par ailleurs, les travaux visant à documenter les relations avec Hydro-Québec en situation de panne majeure d'électricité débiteront prochainement. Ils conduiront à l'élaboration d'un document de référence destiné aux autorités municipales.

Nous vous invitons à prendre connaissance des détails des activités qui ont ponctué l'exercice 2004-2005 du comité de liaison. Avant de vous laisser poursuivre votre lecture, nous tenons à remercier les collaborateurs qui ont participé aux travaux du comité. Ils ont joint leur expertise à celle des membres et des coordonnateurs pour faire progresser les différents dossiers. Cette synergie est à la base de relations toujours améliorées entre les municipalités et Hydro-Québec.

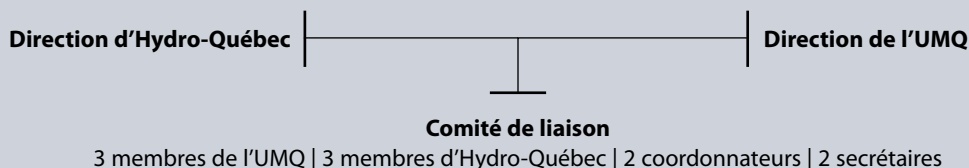


Marie-José Nadeau  
Vice-présidente exécutive –  
Affaires corporatives et secrétaire générale  
Hydro-Québec



Michel Tremblay  
Président  
Union des municipalités du Québec

# 2004-2005 *Le comité de liaison*



## MEMBRES D'HYDRO-QUÉBEC

**Maria Vaccaro, coordonnatrice**  
*Chef-Affaires gouvernementales et collectivités, direction principale – Environnement et affaires corporatives*



**Jean Bouchard**  
*Directeur – Plans et stratégies d'affaires, vice-présidence – Réseau*



**Daniel Gagnon<sup>1</sup>**  
*Directeur régional et directeur – Services à la clientèle, région Laurentides*



**Danielle Lapointe**  
*Directrice – Planification, Hydro-Québec Distribution*



**François Joly, secrétaire**  
*Conseiller – Affaires régionales, direction principale – Environnement et affaires corporatives*



## MEMBRES DE L'UMQ

**Marc Croteau, coordonnateur**  
*Directeur général par intérim, UMQ*



**Denis Lapointe<sup>2</sup>**  
*Maire, Salaberry-de-Valleyfield*



**Gérard Lemoine**  
*Maire, Baie-James et Lebel-sur-Quévillon*



**Monique Richer<sup>3</sup>**  
*Mairesse, Rosemère*



**Jean Langevin, secrétaire**  
*Conseiller aux politiques, UMQ*



<sup>1</sup> M. Gagnon succède à M. De Bénédictris. <sup>2</sup> M. Lapointe a présidé les travaux du comité de liaison au cours de l'exercice 2004-2005. <sup>3</sup> M<sup>me</sup> Richer succède à M. Thériault.

	Représentants de l'UMQ	Représentants d'Hydro-Québec	Autres
<b>Groupe de travail chargé de réaliser le document de référence sur l'évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec</b>	3 représentants Gérard Brahic (Trois-Rivières) Ronald Leblanc (Baie-James) Jules Mercier (Montréal)	2 représentants André Dion Louise Savoie	FQM – Jean-Pierre Lessard OEAQ – Michel Raymond* (Québec) MAMR – Denis Simard
<b>Groupe de travail chargé de réaliser le guide de gestion des projets de distribution souterraine</b>	3 représentants Michel Auger (Québec) Mélanie Thérberge (Laval) Jean Langevin (UMQ)	2 représentants Langis Simard* Monique Amany	FQM – Guy Jauron (MRC de Memphrémagog) Bell Canada – Denis Bordeleau Cogeco – André Gagnon et Jean-Claude Phaneuf Telus – Jean-Yves Gagnon Vidéotron – Pierre Ménard
<b>Groupe de travail sur la bonification des relations Hydro-Québec-municipalités en situation d'urgence</b>	2 représentants Lise Fafard (Montréal) Daniel Galarnéau (Blainville)	3 représentants Pierre Cusson Magali Nardoza Pierre Gascon*	FQM – Stéphane Constantin (Saint-Antoine-de-Tilly) et Charles Garnier (MRC des Pays-d'en-Haut)
<b>Comité technique conjoint FQM-Hydro-Québec-UMQ sur le PGEE – Volet municipal</b>	2 représentants Gilles Beaudoin (Laval) Jean Rochette (Québec)	3 représentants Christiane Bergeron Gérard Roberge* Michel Lanoie	FQM – Jocelyne Lecavalier (Carignan) et Éric De La Sablonnière (MRC de L'Assomption)

\* Responsable du comité ou du groupe de travail.

# 2004-2005 *Résumé des travaux*

Dossier	État d'avancement et résultat
<b>Évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec</b>	<b>Avril 2005</b> Dépôt, par le groupe de travail, du document de référence en matière d'évaluation foncière des propriétés d'Hydro-Québec. Amorce du processus de validation et d'approbation par l'ensemble des organismes partenaires: Union des municipalités du Québec, Fédération Québécoise des Municipalités, Ordre des évaluateurs agréés du Québec, ministère des Affaires municipales et des Régions et Hydro-Québec.
<b>Déploiement du réseau souterrain de distribution</b>	<b>Décembre 2004</b> Lancement à Lorraine du document <i>Réseaux câblés: Guide en matière de distribution souterraine</i> . <b>Mars 2005</b> Diffusion du guide à l'ensemble des municipalités du Québec. <b>Année 2005</b> Poursuite à la Régie de l'énergie de la révision des chapitres III, IV et V du règlement 634 sur les conditions de fourniture de l'électricité. Ces travaux touchent notamment les recommandations du comité de liaison relatives au remplacement des frais généraux fixes par une méthode à coûts complets ainsi qu'à la modification de la formule actuelle quant aux provisions pour réinvestissement en fin de vie utile.
<b>Situations d'urgence causées par des pannes d'électricité importantes</b>	<b>Février 2005</b> Dépôt des premières recommandations du groupe de travail relatives à l'amélioration du lien Internet municipal (LIM) et à la réalisation d'un document d'information et de planification sur les relations Hydro-Québec-municipalités en situation d'urgence (pannes majeures).
<b>Gestion de l'énergie: efficacité énergétique</b>	<b>Juin 2004</b> Dépôt au comité de liaison du rapport du Comité consultatif sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques - Volet municipal. <b>Mars 2005</b> Mise sur pied d'un comité technique conjoint dont les travaux portent sur le déploiement du Plan global en efficacité énergétique dans le secteur municipal.

## Quatre dossiers majeurs

Le Comité de liaison Hydro-Québec–Union des municipalités du Québec a tenu deux réunions de travail durant le dernier exercice, l’une en juin, l’autre en novembre 2004. En marge de ces réunions, des rencontres de coordination ont permis de faire avancer les principaux dossiers en cours :

- l’évaluation foncière des propriétés d’Hydro-Québec ;
- le déploiement du réseau souterrain de distribution ;
- les relations entre Hydro-Québec et les municipalités en situation d’urgence ;
- la gestion de l’énergie, plus précisément le déploiement du *Plan global en efficacité énergétique 2003-2006* (PGEE) dans le secteur municipal.

Outre ces grands dossiers, trois sujets ont été portés à l’attention du comité de liaison :

- l’abolition du tarif BT (bi-énergie commerciale) ;
- les conditions de prolongement du réseau électrique aérien (règlement 634) ;
- l’intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels.

## Évaluation des propriétés d’Hydro-Québec

### Réalisations issues de l’entente de principe

Le 5 avril 2001, Hydro-Québec, l’Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ont conclu une entente de principe sur la mise en œuvre de quatre mesures visant à faciliter les relations entre l’entreprise et les municipalités en matière d’évaluation foncière des propriétés d’Hydro-Québec. À ce jour, les deux mesures suivantes ont été appliquées :

- arrêt des contestations de la mise au rôle d’évaluation des abris coquilles des postes de transport et reconnaissance par Hydro-Québec que le 3<sup>e</sup> alinéa de l’article 68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM) s’applique à l’ensemble de ses postes ;
- modification de l’article 68 de la LFM afin de préciser le statut foncier des équipements de télécommunications sans fil d’Hydro-Québec.

Le comité de liaison a constaté que la mise en œuvre de ces deux mesures ainsi que l’ensemble du travail réalisé depuis 2001 ont permis d’atteindre le principal objectif qu’il s’était fixé : réduire sensiblement le nombre de contestations liées à la mise au rôle des biens immeubles d’Hydro-Québec. Néanmoins, les membres du comité de liaison jugent essentiel que l’ensemble des mesures de l’entente de principe soient appliquées, afin d’assurer la pérennité du travail accompli jusqu’ici et de préserver les consensus qui se sont dégagés au fil des échanges avec le milieu municipal.

*Document de référence  
en matière d'évaluation  
foncière*

La réalisation d'un document de référence en matière d'évaluation foncière se poursuit, en dépit des difficultés rencontrées et de la complexité de la tâche. Les travaux ont été amorcés à l'automne 2001 par un groupe de travail composé de l'UMQ, de la FQM, d'Hydro-Québec, de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ) et du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). Le document en préparation rassemblera toutes les informations juridiques, conceptuelles et techniques applicables à la mise au rôle des immeubles d'Hydro-Québec. Ce guide administratif vise, de façon générale, à faciliter la prise de décision des intervenants municipaux quant à la mise au rôle des propriétés d'Hydro-Québec. Il poursuit plus particulièrement les objectifs suivants :

- faire mieux connaître les concepts législatifs et jurisprudentiels applicables à la mise au rôle des biens immobiliers d'Hydro-Québec ;
- favoriser l'uniformisation des pratiques des services d'évaluation municipaux en ce qui concerne l'identification, le relevé et la mise au rôle des biens immobiliers d'Hydro-Québec ;
- répondre aux interrogations pouvant surgir dans le cadre de la confection des rôles ou dans les échanges avec Hydro-Québec.

Le document de référence proposera également un processus de partage d'information technique entre Hydro-Québec et les municipalités, ce qui correspond à la dernière mesure de l'entente de 2001.

Le groupe de travail chargé d'élaborer le document de référence a terminé ses travaux en mars 2005. Pour l'étape finale de validation, une version complète du texte a été déposée aux représentants des organismes partenaires du projet. Le comité de liaison espère que la réalisation de ce document sera achevée au cours de 2005.



*Poste Central*

## Déploiement du réseau souterrain de distribution

Au printemps 2003, les directions de l'UMQ et d'Hydro-Québec ont accueilli favorablement les recommandations du comité de liaison et donné leur aval à l'application de cinq mesures destinées à faciliter les projets d'enfouissement et de prolongement en souterrain des réseaux de distribution d'électricité :

**Mesure A :** Élaboration d'un guide de gestion des projets de distribution souterraine.

**Mesure B\* :** Remplacement des frais généraux fixes de 30% par une méthode à coûts complets.

**Mesure C\* :** Recherche d'une nouvelle formule de provision pour réinvestissement en fin de vie utile.

**Mesure D :** Partage d'information concernant la recherche et le développement.

**Mesure E :** Proposition de mesures incitatives afin d'encourager les municipalités à être plus actives dans le déploiement de réseaux souterrains dans les nouveaux lotissements résidentiels.

*\* Les mesures B et C sont sujettes à un examen et à une décision de la Régie de l'énergie.*

*Amorce de la mise en œuvre des mesures*

La mesure A s'est traduite par le lancement en décembre 2004 du document *Réseaux câblés: Guide en matière de distribution souterraine*. Des propositions issues des mesures B et C seront soumises au printemps 2005 à la Régie de l'énergie, dans le cadre de la révision des chapitres III, IV et V du règlement 634 sur les conditions de fourniture de l'électricité. Quant aux mesures D et E, le comité de liaison fera le point au printemps sur l'ensemble du dossier et conviendra des modalités de leur mise en œuvre.

*Publication d'un guide en matière de distribution souterraine*

Les efforts du comité de liaison se sont concentrés sur la réalisation du guide de gestion des projets de distribution souterraine. Ils ont abouti au lancement par l'UMQ et Hydro-Québec, le 13 décembre à Lorraine, du document *Réseaux câblés: Guide en matière de distribution souterraine*. Issu de la collaboration des grands partenaires de la distribution câblée (Bell Canada, Cogeco, Telus et Vidéotron) et de la Fédération Québécoise des Municipalités, ce guide pratique se présente comme un outil de planification et de gestion conçu pour aider les municipalités à faire des choix éclairés en matière de distribution souterraine.



*De gauche à droite : Denis Lapointe (maire de Salaberry-de-Valleyfield), Gilles Pelletier (maire de Lorraine) et Roger Bérubé (Hydro-Québec).*





## ***Réseaux câblés : Guide en matière de distribution souterraine***

### Table des matières

- 1 Les caractéristiques techniques de la distribution souterraine
- 2 L'importance de la réglementation
- 3 La planification des interventions
- 4 Le cheminement type des demandes
- 5 Le financement des projets

En plus de proposer des mécanismes de concertation et des pratiques usuelles favorisant la réalisation des travaux, le document fait le point sur les avantages et sur les particularités de la distribution souterraine. Surtout, il met en relief l'importance pour les municipalités de se doter d'une réglementation claire, seul moyen de fixer les règles du jeu de façon précise et d'assurer la mise en œuvre cohérente de leur vision globale d'aménagement.

Véritable outil de référence, le *Guide en matière de distribution souterraine* présente un cheminement critique simplifié des demandes d'enfouissement ou de prolongement des réseaux câblés. Il clarifie également le partage des compétences et des responsabilités à chaque étape de la réalisation. En analysant l'interaction entre les parties prenantes et en simplifiant les mécanismes de communication et de concertation, ce document incite les municipalités à voir dans la distribution souterraine non plus un casse-tête insoluble, mais bien une réalité à portée de main.

Le document *Réseaux câblés : Guide en matière de distribution souterraine*, accompagné de son cédérom proposant des références utiles, a été distribué à l'ensemble des municipalités du Québec. On peut consulter le guide en ligne à l'une des adresses Internet suivantes :

[www.hydroquebec.com/quartiersansfil](http://www.hydroquebec.com/quartiersansfil)

ou

[www.umq.qc.ca/services/boite\\_f.asp](http://www.umq.qc.ca/services/boite_f.asp)

## Relations entre Hydro-Québec et les municipalités en situation d'urgence

Dans la foulée des travaux du comité de liaison et afin d'améliorer les contacts avec les intervenants municipaux au cours de pannes d'électricité importantes, Hydro-Québec a mis en ligne, en juin 2003, le lien Internet municipal (LIM). Le LIM permet aux gestionnaires municipaux d'obtenir directement d'Hydro-Québec certaines informations factuelles liées aux pannes majeures d'électricité.

En novembre 2003, un groupe de travail, composé d'intervenants désignés par l'UMQ, Hydro-Québec et la FQM, a été mis sur pied avec le mandat suivant :

- enrichir le contenu informatif du LIM afin qu'il réponde le mieux possible aux attentes du milieu municipal;
- proposer un moyen de communication de rechange en cas de perte de liaison téléphonique entre Hydro-Québec et les municipalités;
- concevoir un document d'information et de planification qui servira de référence et d'outil de travail aux municipalités dans leurs relations avec Hydro-Québec en situation d'urgence.

### Premières recommandations

Dans un rapport d'étape transmis en février 2005, le groupe de travail a fait part de ses premières conclusions :

**Lien Internet municipal** – La première partie du rapport fait état des modifications à apporter au LIM après sa période de rodage. On y propose une série de mesures de développement, portant entre autres sur l'amélioration de l'accès au LIM et sur l'optimisation de l'information relative aux pannes.



**Moyen de communication de rechange** – Le groupe de travail a constaté qu'il n'existe pas de moyen de communication de rechange commun à toutes les municipalités. Aussi, le rapport met davantage l'accent sur les liens entre les partenaires que sur les technologies de remplacement. Le groupe de travail explore actuellement des processus déjà connus de tous les intervenants et tend à privilégier l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) comme intermédiaire chargé d'assurer les liens de communication ou de les rétablir.

**Document d'information et de planification** – À ce jour, le groupe de travail a rassemblé l'information relative à Hydro-Québec et a dressé un état des besoins municipaux en matière de planification des mesures d'urgence. La confection du document pourra commencer prochainement. Le comité de liaison espère que ce document d'information et de planification sera disponible d'ici au printemps 2006.

## Gestion de l'énergie : efficacité énergétique

Dans la foulée de la décision rendue par la Régie de l'énergie le 5 juin 2003 (D-2003-110), Hydro-Québec, le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) ainsi que sept associations du milieu municipal (dont l'UMQ) se sont entendus pour participer au Comité consultatif sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques – Volet municipal. Ce comité a notamment pour mandat de cerner les besoins, attentes et préoccupations de la clientèle municipale en matière d'efficacité énergétique et de les comparer avec les modalités et les paramètres des programmes d'initiatives énergétiques CI et PMI\* offerts par Hydro-Québec.

En juin 2004, le comité consultatif a formulé ses recommandations dans six domaines : planification, conception, financement, présentation et autorisation, réalisation ainsi que suivi et bilan. Les principales recommandations touchent particulièrement les aspects suivants :

- sensibilisation des élus et des gestionnaires ;
- contenu type des études de faisabilité ;
- approche par produit (petits bâtiments) ;
- notion d'une réserve financière consacrée à l'efficacité énergétique, c'est-à-dire un mécanisme de financement qui ne fasse pas appel au règlement d'emprunt.

Le comité consultatif a également proposé la mise en place d'un comité technique, placé sous la responsabilité conjointe des comités de liaison Hydro-Québec-UMQ et Hydro-Québec-FQM. Ses principales responsabilités seront de :

- concevoir et planifier des mécanismes, des mesures concrètes ou tout autre modalité qui faciliteront le développement de démarches commerciales auprès de la clientèle municipale dans le cadre du Plan global en efficacité énergétique ;
- analyser la pertinence de mettre en œuvre de nouvelles interventions en efficacité énergétique dans les domaines de l'éclairage public, du logement social, de la rénovation urbaine et de la réglementation municipale touchant l'aménagement et l'urbanisme.

Les travaux du comité technique s'échelonneront sur plusieurs années, ce qui nécessitera une progression par étapes : les mesures proposées qui recevront l'aval du comité de liaison seront mises en œuvre au fur et à mesure.

\* CI : commercial et institutionnel. PMI : petites et moyennes industries.

## **Programme d'optimisation des feux de signalisation**

Depuis le 31 mars 2004 et jusqu'au 31 décembre 2008, Hydro-Québec encourage les municipalités à remplacer les lampes à incandescence par des feux à diodes électroluminescentes (DEL). L'aide financière peut atteindre 100 \$ par lampe remplacée.

Les DEL présentent les principaux avantages suivants :

- économies d'électricité d'environ 90 % par rapport aux lampes à incandescence;
- frais d'entretien moindres en raison de la longue durée de vie des DEL (de huit à dix ans);
- sécurité accrue grâce à un meilleur éclairage et à une plus grande fiabilité.

À ce jour, près d'une quinzaine de municipalités participent au Programme d'optimisation des feux de signalisation. Hydro-Québec a consenti une aide financière totalisant 600 000 \$ et contribué au remplacement de près de 6 000 feux de signalisation. Les remplacements représentent des économies d'énergie d'environ 1,8 GWh ou 1,8 million de kilowatt-heures. L'entreprise vise à ce que 75 % des feux de signalisation soient des DEL d'ici la fin du programme.

Pour plus de détails sur le programme ou pour soumettre une demande d'appui financier, consultez en ligne le *Guide du participant* à l'adresse suivante: [http://www.hydroquebec.com/affaires/appui\\_feux/index.html](http://www.hydroquebec.com/affaires/appui_feux/index.html).



## Autres sujets discutés au comité de liaison

### **Abrogation du tarif BT**

Dans une décision rendue le 16 août 2004, la Régie de l'énergie a accepté la demande d'Hydro-Québec d'abroger le tarif BT (bi-énergie commerciale) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006. Bien que peu de municipalités aient souscrit au tarif BT, le comité de liaison a discuté des impacts de cette mesure. Rappelons par ailleurs qu'Hydro-Québec propose un incitatif financier aux clients du tarif BT qui acceptent d'abandonner ce tarif avant le 1<sup>er</sup> avril 2006; les municipalités intéressées avaient jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2005 pour profiter de l'offre.

### **Prolongement du réseau aérien**

Certaines municipalités s'interrogent sur les conditions financières applicables aux travaux de prolongement du réseau électrique aérien. La contribution des requérants est fixée par les articles 53 à 55 du règlement 634 sur les conditions de fourniture de l'électricité. Les dispositions de ce règlement font actuellement l'objet d'auditions à la Régie de l'énergie et des tables techniques, auxquelles participent des représentants de l'UMQ, sont en place depuis plusieurs mois. Dans ce contexte, le comité de liaison préfère ne pas intervenir pour l'instant dans ce dossier.

### **Compteurs et branchements**

Hydro-Québec a préparé un document de travail intitulé *Intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels : Guide des bonnes pratiques*. Ce document propose des solutions pratiques afin de favoriser l'intégration visuelle et fonctionnelle des branchements des clients. L'UMQ participe à une table de discussion avec d'autres intervenants, tels que l'APCHQ, la Corporation des maîtres électriciens du Québec et l'Ordre des urbanistes du Québec, afin de déterminer les suites à donner à ce projet.

## ***L'UMQ devant la Commission parlementaire sur l'avenir énergétique du Québec***

L'Union des municipalités du Québec a présenté un mémoire dans le cadre de la consultation générale sur le document *Le secteur énergétique au Québec : Contexte, enjeux et questionnements*. Les représentants de l'UMQ (MM. Jean Perrault et Denis Lapointe) ont fait valoir les préoccupations et les revendications des municipalités en matière énergétique.

Les principaux thèmes abordés par le mémoire de l'UMQ concernent :

- la planification, l'aménagement du territoire et le développement économique régional ;
- le développement hydroélectrique ;
- l'efficacité énergétique ;
- la spécificité municipale et les enjeux liés à la tarification.

Le mémoire est accessible en ligne au site Internet de l'UMQ : [www.umq.qc.ca](http://www.umq.qc.ca).

## Principaux documents déposés au comité de liaison

Comité consultatif sur l'adaptation des programmes d'initiatives énergétiques – Volet municipal. *Recommandations, version finale*. 16 juin 2004.

Comité de liaison Hydro-Québec–Union des municipalités du Québec. *Bilan des activités 1999-2004*. Avril 2004.

Groupe de travail sur la bonification des relations Hydro-Québec–municipalités en situation d'urgence. *Rapport préliminaire*. Juin 2004.

Hydro-Québec et Union des municipalités du Québec. *Réseaux câblés : Guide en matière de distribution souterraine*. Préparé en collaboration avec la FQM, Bell Canada, Cogeco, Telus et Vidéotron. 2004.

Hydro-Québec. « Programme en efficacité énergétique pour les feux de circulation ». Transparents. 14 juin 2004.

Hydro-Québec. *Intégration visuelle des installations de branchement aux bâtiments résidentiels : Guide des bonnes pratiques. Document de travail*. Janvier 2004.

MRC des Collines-de-l'Outaouais. *Prolongement de réseau*. Résolution n° 04-05-115. 20 mai 2004.

Union des municipalités du Québec. « Extrait du procès verbal de la réunion du CA du 18 septembre 2004 ». Résolution n° 25.4. 22 septembre 2004.

Comité de liaison Hydro-Québec–Fédération Québécoise des Municipalités. *Bilan des activités 1999-2004*. Septembre 2004.

# 2005-2006 Perspectives



Mont-Tremblant  
(photo: Céline Tardif, UMQ)

Voici un aperçu des sujets qui seront traités en 2005-2006 par le Comité de liaison Hydro-Québec–Union des municipalités du Québec:

- poursuite des travaux devant conduire à la publication du *Document de référence en matière d'évaluation foncière des immeubles d'Hydro-Québec*;
- amélioration du lien Internet municipal (LIM) et début de la réalisation du document d'information et de planification sur les relations Hydro-Québec–municipalités en situation d'urgence;
- amorce des travaux du Comité technique conjoint FQM–Hydro-Québec–UMQ sur le PGEE – Volet municipal;
- suivi des travaux à la Régie de l'énergie concernant la révision des chapitres III, IV et V du règlement 634 sur les conditions de fourniture de l'électricité.

En plus de suivre l'évolution des dossiers en cours, vous êtes invités à faire part de vos attentes et de vos préoccupations aux membres du comité de liaison, afin que ses travaux continuent de refléter le plus fidèlement possible les priorités du monde municipal et celles d'Hydro-Québec.

Pour toute information sur les travaux du Comité de liaison Hydro-Québec — Union des municipalités du Québec, veuillez communiquer avec:

**François Joly**

Hydro-Québec

Téléphone: (514) 289-2211, poste 2510

Télécopieur: (514) 289-4488

Courriel: [joly.francois@hydro.qc.ca](mailto:joly.francois@hydro.qc.ca)

**Jean Langevin**

Union des municipalités du Québec

Téléphone: (514) 282-7700, poste 236

Télécopieur: (514) 282-8893

Courriel: [jlangevin@umq.qc.ca](mailto:jlangevin@umq.qc.ca)

Préparé en collaboration avec  
l'Union des municipalités du Québec  
et le groupe – Affaires corporatives  
et secrétariat général d'Hydro-Québec

Avril 2005

2005G084